



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor



BRÈVES ÉCONOMIQUES

DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 44 – 7 janvier 2022

Faits marquants

- Ouverture de la vaccination aux enfants de 5 à 11 ans et hausse de la part de la population disposant d'un schéma vaccinal à 3 doses.
- Reflux du taux de chômage au sens du SECO en 2021.
- Pourvoi en cassation d'UBS après le jugement de la Cour d'appel de Paris dans l'affaire de démarchage illégal et de blanchiment de fraude fiscale.

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 06/01	Var. vs 30/12
EUR/CHF	1,0385	+0,10%
USD/CHF	0,9187	+0,08%
SMI	12 790.18	-0,66%
Taux 10a	-0,03	+10pb

Covid-19

Situation sanitaire Suisse et Liechtenstein, 07 janvier à 13h :

	Cas confirmés source OFSP*	Décès source OFSP
Vendredi 07 janvier	1 483 212	11 982
Jeudi 06 janvier	1 483 167	11 982
Mercredi 05 janvier	1 469 624	11 977
Mardi 04 janvier	1 443 542	11 971

*Office fédéral de la santé publique

Vaccin : A date du 7 janvier 2022, 28% de la population suisse présente un schéma vaccinal complet (deux doses + booster). Par ailleurs, le Conseil fédéral a ouvert la vaccination contre le Covid-19 aux enfants âgés de 5 à 11 ans. Il revient désormais aux cantons de décider des modalités de mise en œuvre de la mesure.

Règles de quarantaine : Suite à une recommandation de l'Office fédéral de la santé publique publiée le 31 décembre 2021, la majorité des cantons a réduit la durée de la quarantaine pour les cas contacts de 10 à 7 jours.

Produits thérapeutiques : Le 27 décembre 2021, l'agence suisse des produits thérapeutiques Swissmedic a autorisé le médicament "Ronapreve" (association d'anticorps pour traitements ou prophylaxie) pour les patients de plus de 12 ans pouvant afficher une forme grave de la maladie. Cette substance est fabriquée par l'entreprise Roche et constitue le premier médicament du genre autorisé en Suisse.

Le 13 décembre 2021, la Suisse a annoncé un soutien financier de 27 M CHF à quatre entreprises biopharmaceutiques locales (GeNeuro, Kinarus, Memo Therapeutics AG, Noorik Biopharmaceuticals) pour accélérer le développement de médicaments contre la Covid-19. D'après l'OFSP, ces médicaments pourraient être disponibles à partir de fin 2022.

Mesures d'urgence économique : Lors de sa session d'hiver, le Parlement a prolongé la durée de validité de la base légale régissant la participation de la Confédération aux programmes d'aide cantonaux pour les cas de rigueur. Ainsi, les entreprises durement affectées par les différentes restrictions d'activité pourront continuer à solliciter une aide en 2022.

Economie

Inflation : Selon l'Office fédéral de la statistique, le taux d'inflation s'est établi à +0,6 % sur l'ensemble de l'année 2021 (après -0,7 % en 2020 et +0,4 % en 2019). Pour 2022, l'institut d'études conjoncturelles bâlois BAK Economics prévoit un taux d'inflation de 0,8 % sur l'ensemble de l'année.

Marché du travail : En moyenne, sur l'ensemble de l'année 2021, le taux de chômage au sens du SECO (qui prend en considération les seules personnes inscrites aux offices régionaux de placement et se révèle systématiquement inférieur à celui du BIT) s'est élevé à 3,0 % en 2021, contre 3,1% en 2020, confirmant l'amélioration, en particulier depuis l'été, du marché du travail.

Tissu d'entreprises : Malgré la crise sanitaire, les nouvelles inscriptions au registre du commerce ont crû de 7 % en 2021 (50 080 inscriptions) selon la société de conseil Startups.ch. Ce résultat s'expliquerait autant par la résilience du tissu économique local que par l'action des pouvoirs publics qui ont renforcé les conditions-cadres de l'économie avec un important dispositif d'aides publiques.

Secteur financier

Banques : La Banque nationale suisse (BNS) a annoncé avoir réalisé un bénéfice d'environ 26 Mds CHF en 2021, soit une hausse de plus de 24% sur un an. Conformément aux dispositions fédérales, 6 Mds CHF seront alloués aux administrations publiques : un tiers à la Confédération et deux tiers aux cantons.

Le 20 décembre 2021, UBS a finalement pris la décision de se pourvoir en cassation suite à sa condamnation par la Cour d'appel de Paris pour démarchage bancaire illégal et blanchiment aggravé de fraude fiscale entre 2004 et 2012.

La loi suisse sur le traitement fiscal des sanctions financières est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Elle permet aux entreprises sanctionnées, sous certaines conditions, notamment celles de pouvoir démontrer avoir agi de façon sincère conformément aux règles alors en vigueur, de déduire fiscalement les amendes prononcées contre elles, en particulier à l'étranger. La déductibilité fiscale est néanmoins réservée aux seules sanctions financières à caractère confiscatoire, soit la confiscation du gain illicite.

Secteurs non financiers

Transport ferroviaire : Après avoir adopté un plan de soutien au secteur ferroviaire en réaction à la crise, le Conseil fédéral a dévoilé le 17 décembre dernier de nouvelles mesures visant à stabiliser les finances des Chemins de Fers Fédéraux (CFF). Subissant de plein fouet les effets de la crise sanitaire, les CFF devront suivre le plan d'action du Conseil fédéral pour réduire à moyen terme leur degré d'endettement et renforcer leur rentabilité.

Commerce de détail : Les chiffres d'affaires du commerce de détail en Suisse ont augmenté de 5,4% en termes nominaux au mois de novembre 2021 par rapport à novembre 2020.

Climat : Le 17 décembre 2021, le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation relative à la loi révisée sur le CO2 pour la période 2025-2030. Après le refus de la révision de la loi sur le CO2 lors de la votation populaire du 13 juin 2021, le nouveau texte présenté par le Conseil fédéral ne prévoit aucune nouvelle taxe.

Responsabilité sociétale des entreprises : L'ordonnance visant à mieux protéger l'être humain et l'environnement est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. En cas d'infraction aux nouvelles obligations, les entreprises pourraient subir des amendes allant jusqu'à 100 000 CHF. Ce contre-projet élaboré par le Parlement divise néanmoins les parties prenantes, à l'image du comité à l'origine de l'initiative « entreprises responsables », selon qui l'ordonnance souffre de trop nombreuses exceptions. De son côté, Economiesuisse (= équivalent suisse du Medef) salue une avancée majeure en matière de réglementation de la responsabilité sociale des entreprises.



La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication :
Rédacteurs :

Gilles BORDES
Mathilde HEITZ, Pierre-Antoine CADORET

Pour s'abonner :

berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuel : Pixabay